Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 16h00
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_218-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 décembre à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 10 décembre 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Benjamin LECAREUX
Maxime RATEL
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI

Mandat de procuration : Mme LACAILLE à M. LAPERSONNE ; Mme LEDOUX à Mme PIRAUX ; Mme ISSAAD à Mme AGATI ; M. EL BAIED à M. LIEVIN ; Mme CAURE à Mme GREHAN ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme LEFEVRE C ; Mme OCTOBON à M. DELFORGE
Absents excusés : Mmes LETRILLARD, FIAN, MM. BEAURAIN et GANTOIS
Secrétaire de séance : Mme LEFEVRE Monique

Assistaient à la séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....07
Absents.....04
Votants.....29

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 16h00
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_218-DE

Délibération 2021 - 218

11 - TERRAIN SITUE A L'ANGLE DE LA RUE ANDRE TERNYNCK ET DU BOULEVARD DU 8 MAI 1945 - CESSION - AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES SUBSEQUENTES

La SCI BAPEN, représentée par M. DUBUS Philippe, nous a fait part de son projet de construction, sur un terrain privé cadastré section BC 663, 649 et 210, d'un restaurant BURGER King.

Pour ce faire, la SCI souhaite se rendre acquéreur du terrain cadastré section BC 263 de 293 m2 libre d'occupation appartenant à la Ville.

Cette cession interviendrait sous réserve de l'acquisition des parcelles privées contigues devant accueillir le projet et de l'obtention du permis de construire purgé de tous recours.

La Ville a proposé la cession de ce terrain aux conditions suivantes :

- Prix principal de 10 000 €, frais de division et d'acte notarié à la charge de l'acquéreur,
- Respect des règles d'urbanisme.

La Direction Départementale des Finances Publiques de l'Oise – pôle d'évaluation domaniale de Beauvais, consultée,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme, et de la commission des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de céder au profit de la SCI BAPEN représentée par M. DUBUS Philippe, la parcelle de terrain située à l'angle de la rue André Ternynck et du boulevard du 8 Mai 1945 cadastré section BC 263 de 293 m2,
- Fixe les conditions de la cession telles que sus-indiquées,
- Confie l'acte à l'étude notariale PROUVOST & associés à ROUBAIX (Nord),
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 22/12/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 23 décembre 2021
Le Maire,

Emmanuel LIEVIN.
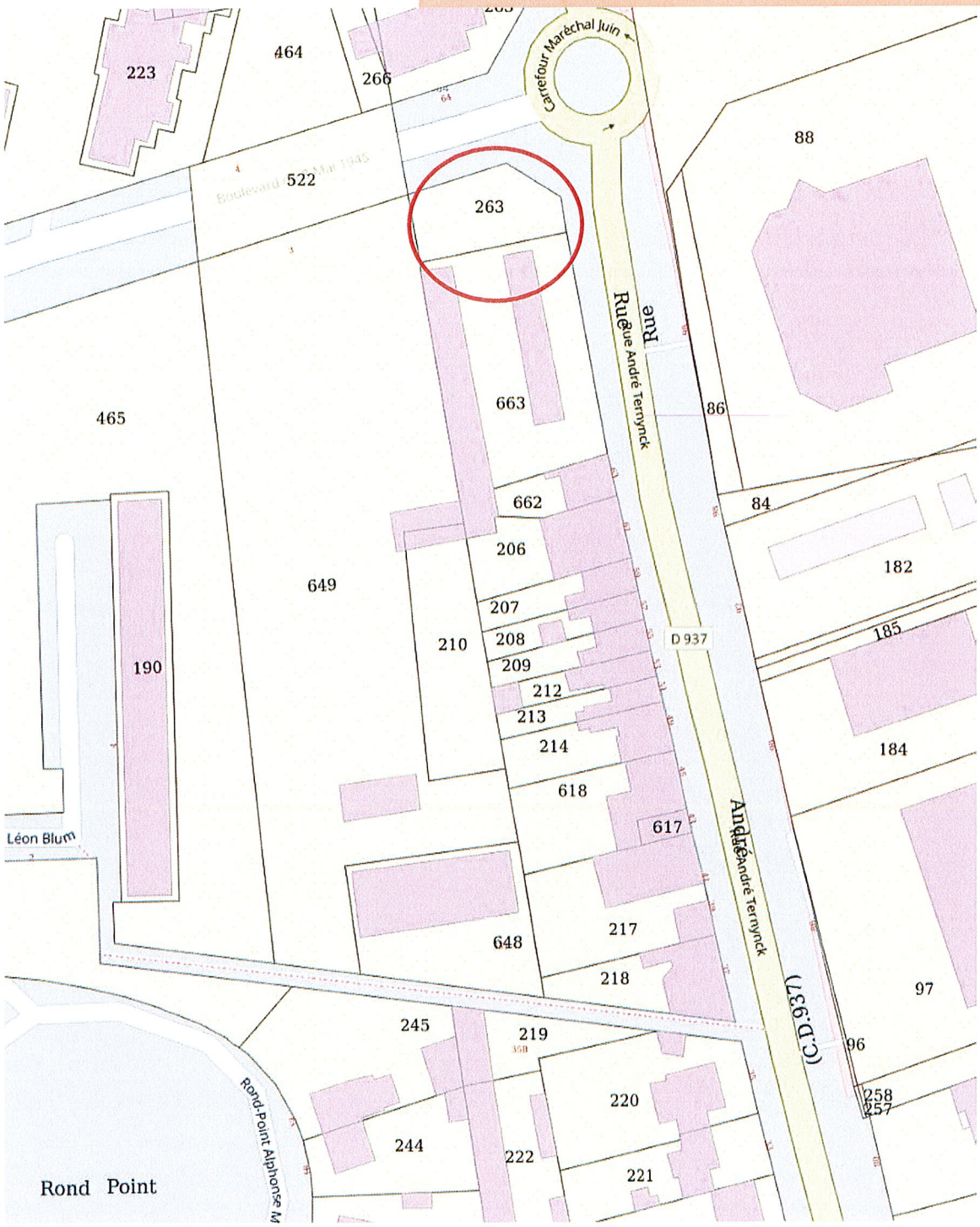
Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 22/12/2021 à 16h00
Réference de l'AR : 002-210201604-20211216-d2021_218-DE